## **CONVOCATIONS**

# ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE **PARTS**

### **SAFRAN**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 83 405 917 €. Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris. 562 082 909 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation.

Les actionnaires de Safran sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le jeudi 27 mai 2010, à 10 heures 30, au CNIT, 2, place de la Défense, 92090 Paris-La Défense, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

#### A titre Ordinaire.

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009. Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009.
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende.
- Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce. Renouvellement du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination de Monsieur Gilles Rainaut en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
  Autorisation au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

#### A titre Extraordinaire.

- Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions qui seront soumis à cette Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires numéro 47 du 19 avril 2010.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance, à condition que ses actions soient enregistrées, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée (soit le lundi 24 mai 2010) à zéro heure, heure de Paris

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire BNP PARIBAS,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

Pour les titres nominatifs, l'inscription dans les comptes de titres tenus par BNP PARIBAS suffit pour justifier de la qualité d'actionnaire. Pour les titres au porteur, l'inscription ou l'enregistrement comptable dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée à la demande de carte d'admission, ou au formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée Générale devront demander une carte d'admission à : BNP PARIBAS Securities Services, GCT Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée (soit le lundi 24 mai 2010) à zéro heure, heure de Paris, devra demander à l'intermédiaire habilité teneur de son compte titres de lui délivrer une attestation de participation pour justifier de sa qualité d'actionnaire et être admis à l'Assemblée.

Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront se procurer un formulaire auprès de BNP PARIBAS Securities Services, à l'adresse mentionnée à l'alinéa ci-dessus, par une demande écrite qui devra parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire habilité teneur de leur compte titres pour obtenir ce formulaire. Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis et signés, devront parvenir à BNP PARIBAS Securities Services trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, accompagnés, pour les actionnaires au porteur, de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire qui a voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent se procurer les documents relatifs à l'Assemblée prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce

- soit auprès de BNP PARIBAS Securities Services, GCT Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, soit auprès de SAFRAN, Service Relations actionnaires, 2, bd du Général Martial Valin, 75724 Paris Cedex 15.

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.safran-group.com).

Il est rappelé que les statuts de la Société ne prévoient pas la participation ou le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.

Le Directoire.

1002043